

DELIBERATION N° 2008/02-15 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^e CLASSE

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'une adaptation du tableau des effectifs apparaît indispensable afin de permettre un recrutement dans les services techniques.

Suite au décès d'un adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire, elle propose de remplacer cet agent en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, pour permettre de recruter un agent non titulaire saisonnier en poste dans la Commune depuis décembre 2006.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de bien vouloir procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
 - en créant un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} Mars 2008.
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2008.